

QUESTION ÉCRITE E-2231/09
posée par Robert Evans (PSE)
à la Commission

Objet: Financement communautaire destiné aux victimes de la violence domestique

J'ai récemment appris que le statut d'immigré au Royaume-Uni de certaines victimes de violence domestique les empêche d'obtenir ou de se voir accorder un financement public leur permettant de chercher de l'aide et d'échapper à la relation dans laquelle elles sont maltraitées. Est-ce également le cas dans d'autres États membres? Au vu de la situation, la Commission peut-elle envisager de libérer des fonds communautaires pour que toutes les victimes des États membres puissent bénéficier d'un accès égal à l'aide et aux ressources qu'elles recherchent?